La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

2026-321

MODIFICATION DES REGLES DE CIRCULATION ET DEVIATION PIETONNE

17 Cours des Quais

du 26 octobre 2026
au 16 novembre 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur AMAMOU KAIS Dominique représentant l'entreprise AA GROUP pour le compte de la société ORANGE ,11 bis rue des fosses 91100 Corbeil Essonne, en date du 15 septembre 2026, sollicitant l'autorisation de réaliser des travaux de remplacement cadre et tampon télécom civil au 17 Cours des Quais

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer temporairement la circulation des piétons au droit du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER
A partir du lundi 26 octobre 2026 et pour une durée de 21 jours, dans le cadre de travaux réalisés pour le compte de la société ORANGE, pour les travaux de remplacement d'un cadre et tampon,17 Cours des Quais.
Afin d'assurer la sécurité des usagers, la circulation des piétons au droit du chantier sera temporairement interdite.
Une déviation piétonne sécurisée et dûment signalée devra être mise en place par l'entreprise pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE DEUXIEME
L'entreprise chargée des travaux sera responsable de la mise en place, du maintien et de la dépose de la signalisation temporaire nécessaire à la sécurisation du chantier et à la déviation des piétons.
La signalisation des chantiers doit être conforme à l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - Huitième partie --- Signalisation temporaire).
L'entreprise devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des autres usagers de la voie publique.

ARTICLE TROISIEME
La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :
- La Gendarmerie de Carnac
- La Police Municipale
- Les Services Techniques,
- Le Service Communication
- ORANGE

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 26 octobre 2026

Affiché le : 26 octobre 2026

Le Maire,

Pour adjoint

Yves NORMAND

Mairie de la Trinité sur Mer (Morbihan)

T. FEYFANT

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)